

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017
COMPTE-RENDU DES DEUX REUNIONS**

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Guillaume VOISIN

Absents excusés : Gérard MOUILLARD (pouvoir à Corinne LINDA), Christine ROME (pouvoir à Maria MOSSU)

1 - Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Après les résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués, sont proclamés délégués :

- Madame Corinne LINDA
- Monsieur Alain QUICLET
- Madame Nicole BOUILLET

Après les résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants, sont proclamés suppléants :

- Monsieur Jean-Louis DE VETTOR
- Madame Maria MOSSU
- Madame Marie-Odile PEINTURIER

2 – Sollicitation de subventions auprès du Département du Jura

Dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble 7 rue de Nevy, le Conseil municipal décide de solliciter des subventions auprès du Département, d'une part pour la création de deux logements sociaux, d'autre part pour la réhabilitation puis l'ouverture d'un commerce en centre bourg.

3 – Maison de santé

Le Conseil municipal décide d'attribuer le local dit « gymnase » à Monsieur MONNERET, kinésithérapeute au sein de la maison de santé, en continuité de son local actuel et en remplacement d'un local isolé, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail correspondant.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017
COMPTE-RENDU DE REUNION**

Présents : Jean-Louis DE VETTOR, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absents excusés : Nicole BOUILLET (pouvoir à Denis RIDEZ), Romain PASSERAT (pouvoir à Alain QUICLET), Guillaume VOISIN (pouvoir à Jean-Louis DE VETTOR)

Absent : Richard FENIET

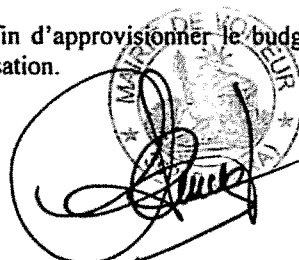
1 – Réhabilitation de l'espace commercial 7 rue de Nevy – attribution des lots

Le Conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour engager les travaux d'aménagement de l'épicerie fine :

Lot démolitions –gros oeuvre : entreprise GCBAT :	17 000,00 € HT
Lot menuiseries extérieures : entreprise DUCROT :	10 999,65 € HT
Lots menuiseries intérieures : entreprise PEGUILLET :	14 251,91 € HT
Lot plâtrerie plafonds peintures : entreprise BONGLET :	20 965,57 € HT
Lot carrelage faïences : entreprise SCHIAVONE :	5 644,84 € HT
Lot plomberie sanitaire : entreprise COMBE ZANCHI :	4 770,00 € HT
Lot ventilation climatisation : entreprise COMBE ZANCHI :	13 147,00 € HT
Lot électricité chauffage : entreprise VALLET :	17 873,60 € HT

2 – Décisions modificatives

Le Conseil municipal décide de procéder à des mouvements de comptes afin d'approvisionner le budget maison de santé pour permettre la réalisation de tous les projets dont la climatisation.

A circular official stamp of the Mayor of Nevy, Jura, with a handwritten signature over it.